

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance extraordinaire du **lundi 10 avril 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La présente demande de dérogation mineure s'inscrit dans le cadre d'une opération cadastrale visant à modifier une propriété résidentielle comportant deux logements en une habitation jumelée.

Ainsi, la demande vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une profondeur de 25,41 mètres au lieu des 27 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

La demande vise également à permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur de 12,70 mètres au lieu des 13 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal, ainsi qu'une superficie de 337,6 mètres carrés au lieu des 355 mètres carrés requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 580 et 582, avenue Normand.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 20^e jour de mars 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 22 mars 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 20 mars 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA